

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 avril 2018 à 19h

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

	P	E	A		P	E	A		P	E	A		P	E	A	
FROMONT Pascal	X			SERGENT Olivier		X		DHONDT Marie-Paule	X			FRERE Florence			X	
LAURENT Pierre	X			DEREGNAUCOURT Christelle	X			BENDLEWSKI Maryline	X			LIBBRECHT Bernard	X			
DEREGNAUCOURT Dany	X			SIROS Claudie	X			ROUSSEAU Laurent		X		ABRAHAM Grégory			X	
CHRISTOPHE Pierre	X			BECART Delphine		X		ROSE Bertrand	X			DEBARGE Anne			X	
DECARPENTERIE Danièle		X		LECERF Hubert	X			JOPS Ingrid	X			MONTOIS Daniel	X			
CASTELAIN Aurélie	X			BOUTRY Stéphane	X			GEUNS Marie-Claude	X							

P : présent/E : absent excusé/A : absent

20 présents ; 7 absents excusés Procurations :

D.Décarpenterie → A.Castelain ; O.Sergent → D.Deregnaucourt ; L.Rousseau → H.Lecerf ; D.Bécart → I.Jops ; G.Abraham → MC .Geuns ; ; A.Debarge → D.Montois ; F.Frère → B.Libbrecht

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

→ DELIBERATIONS

1/ Modification du prix d'acquisition de la parcelle C 1526

M. Le Maire rappelle la délibération N° 3/2018 concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée section C N° 1526 lieudit « Le Village » d'une superficie de 121m2. Il informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le prix d'acquisition suite à une renégociation, à savoir : 80 euros le m2 soit 9 680 euros.

Vote 27/2018 : Pour à l'unanimité, soit 23

2/ Prolongation du recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

M. Le Maire rappelle les délibérations Ns 4 et 24/2018 et informe l'assemblée qu'il y a lieu de prolonger cette création d'emploi, grade de recrutement : Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe, dans le cadre de la création du site internet de la commune et ce pour la période du 1^{er} au 13 Mai 2018.

Vote 28/2018 : Pour à l'unanimité soit 23

3/ Consultation sur la demande de désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG 59.

Vote 29/2018 : pour à l'unanimité soit 23

4/ Décision Modificative N° 1

M. Le Maire fait part à l'assemblée que l'amortissement est à effectuer sur l'année 2018 concernant l'immobilisation reprise à l'actif sous le N° 10-2014, et qu'il y a lieu d'effectuer un ajustement budgétaire dont les orientations se résument ainsi : opérations d'ordre budgétaire (chapitre 040), en sachant que le budget est en suréquilibre.

Décision modificative n°1 comme décrit ci-après :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
2802 (chapitre 040)	0.00	2821,00	2821,00

Vote 30/2018 : Pour à l'unanimité, soit 23

5 / Personnel Communal – Création d'emploi – Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose la création de 2 postes :

- Un poste sur le grade d'adjoint technique (20 heures) à compter du 1^{ER} Juin 2018
- Un poste sur le grade d'adjoint d'animation principal 2^e classe (35 heures) à compter du 15 Août 2018

en raison du départ en retraite de deux agent et de modifier, mettre à jour et fixer le tableau des effectifs comme suit :

Emploi Permanent Agents Titulaires de la Fonction Publique Territoriale	Durée hebdomadaire	Effectifs Pourvus sur emplois budgétaires	Effectifs Non pourvus sur emplois budgétaires
<i>Attaché Territorial</i>	<i>35h</i>	<i>1</i>	
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	<i>35h</i>	<i>2</i>	
<i>Adjoint Administratif</i>	<i>35h</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Adjoint Animation Principal 2^{ème} classe</i>	<i>35h</i>	<i>2</i>	
<i>Adjoint Animation</i>	<i>35h</i>	<i>1</i>	
<i>Adjoint Animation</i>	<i>30h</i>	<i>1</i>	
<i>Adjoint du Patrimoine</i>	<i>35h</i>		<i>1</i>
<i>ATSEM Pal, 2^{ème} Classe</i>	<i>35h</i>	<i>1</i>	
<i>Agent Maitrise</i>	<i>35h</i>	<i>1</i>	
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	<i>35h</i>	<i>2</i>	<i>1</i>
<i>Adjoint Technique</i>	<i>35h</i>	<i>7</i>	
<i>Adjoint Technique</i>	<i>20h</i>	<i>1</i>	
Total		20	3

Vote 31/2018 : pour à l'unanimité soit 23

6/ Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

En prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques (entretien espaces verts) et administratifs (surcroît d'activité) pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées pour la période du 1^{er} Mai au 31 Octobre 2018.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53, M. Le Maire propose à l'assemblée de recruter des agents contractuels

- A ce titre, seront créés :

- ♦ au maximum 2 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique (C) pour exercer les fonctions d'entretien des espaces verts + 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'accueil.

- ♦ au maximum 1 emploi à temps non complet à raison de 20/35^{èmes} dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique (C) pour exercer les fonctions d'entretien des espaces verts.

Vote 32/2018 : pour à l'unanimité soit 23

→TOUR DES COMMISSIONS/QUESTIONS/DIVERS

❖ M. Le Maire informe l'assemblée avoir reçu ce jour un courrier d'un coutichois qui se plaint de la vitesse excessive au niveau de la rue de la Jonquière et de la rue des Ramoniers. (Café Baterloo). Il est même question d'une pétition qui serait signée par les riverains ; ils souhaitent qu'un panneau « Stop » soit installé au niveau de la rue Basse et un autre juste avant la rue Périsselle, afin de casser la vitesse des voitures arrivant des 2 côtés. Le Maire demande l'avis des élus.

P. Christophe rappelle qu'une réunion travaux aura lieu très prochainement et que ce point pourra y être abordé. D.Montois propose une zone délimitée à 30km/h mais M. Le Maire n'est pas convaincu par cette solution. L'installation de chicanes est également proposée. Aucune solution n'est retenue ce jour. Le problème sera soumis à nouveau lors de la prochaine réunion travaux.

❖ S.Boutry fait remarquer que les règles de stationnement ne sont pas respectées dans les rues Hallouchery/Molinel, où les trottoirs viennent d'être refaits. Seul le stationnement côté droit (en venant de Bouvignies) est autorisé mais à ce jour, il y a des voitures garées des 2 côtés, ceci mettant en danger la sécurité des piétons. D.Deregnaucourt ajoute qu'il faut sanctionner ces infractions. Le Maire ajoute que les panneaux de signalisation ont été commandés.

La séance est levée à 20h.

